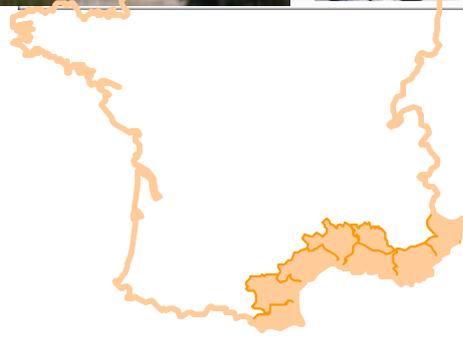




Synthèse des actions du Pôle relais lagunes méditerranéennes en vue de son 2ème Comité d'orientation le 17 septembre 2010



Pôle relais lagunes méditerranéennes
www.pole-lagunes.org

**Nathalie BARRE, Claire Bertolone,
Sonia BERTRAND, Annabelle DENET,
Gwenaëlle LE VIOL, Virginie MAUCLERT,
Yasmina MESSACI**

SEPTEMBRE 2010

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes en bref :

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes a été créé en 2001 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des Zones Humides, afin de susciter et accompagner les initiatives locales de gestion durable des zones humides.

Coordonné par la Tour du Valat, le Pôle lagunes s'appuie sur le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chacune de ces régions et créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, scientifiques, etc.).

Centre de ressources, le Pôle lagunes optimise les initiatives territoriales et alimente **les outils suivants**:

- un site Internet www.pole-lagunes.org et sa Lettre des lagunes électronique mensuelle
- une base de données bibliographique : plus de 4000 documents référencés en ligne
- un annuaire des compétences en lagunes méditerranéennes : près de 350 structures et 700 acteurs référencés en ligne

D'autres actions comme l'organisation de journées d'échanges thématiques à destination des acteurs des lagunes, de formations à destination des acteurs des lagunes, les Journées Mondiales des Zones Humides en Méditerranée sont également mises en place.

L'équipe du pôle est actuellement composée de :

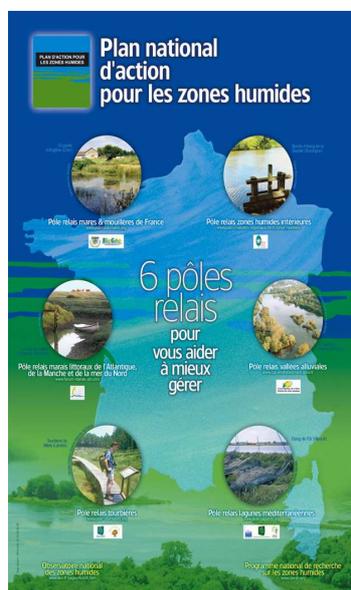
- Yasmina Messaci, coordinatrice du programme (à 50%) et chargée de mission PACA (à 50%), basée à la Tour du Valat, en remplacement congé maternité de Virginie Mauclert,
- Gwenaëlle Le Viol, chargée du programme pour la région Corse (à 50%) basée à l'Office de l'Environnement de la Corse,
- Sonia Bertrand, chargée de mission Languedoc-Roussillon (à 80% sur le Pôle lagunes) au Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon,
- Annabelle Denet, administratrice des bases de données (à 80%) basée à la Tour du Valat, en remplacement congé maternité de Nathalie Barré.

Photos page de couverture :

- Lagune d'Urbino, Corse (crédit photo E.Volto / DREAL Corse)
- Voyage d'étude des lagunes de PACA en juin 2010 (crédit photo Pôle relais lagunes méditerranéennes)

I. LE POLE LAGUNES: MISE EN PLACE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT

- Mis en place dans le cadre du PNAZH -



Le Pôle relais lagunes méditerranéennes a été créé en 2001 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH). Ce plan, mis en place en 1995 par le gouvernement afin d'assurer la préservation des zones humides, faisait suite au rapport du Préfet Bernard ayant mis en évidence la perte de la moitié des zones humides françaises depuis 1960, notamment du fait des incohérences des différentes législations et aides publiques de l'Etat. Pour mettre en œuvre les actions identifiées dans ce plan, trois outils ont été développés :

- un **plan national de recherche sur les zones humides** (PNRZH) de 1997 à 2001, qui a permis de préciser la connaissance, la caractérisation et les modes de gestion des zones humides au travers de 19 projets interdisciplinaires

- un **observatoire national des zones humides** (ONZH), lancé en 1997, porté par l'IFEN, chargé d'assurer le suivi de l'évolution des zones humides et de diffuser l'information

- un **réseau de Pôles relais zones humides**, initié en 2001 et destiné à susciter et accompagner les initiatives locales en faveur d'une gestion durable des zones humides et à relayer le plan d'action vers les acteurs de terrain.

Six Pôles relais ont ainsi été créés en France : zones humides intérieures, mares et mouillères, vallées alluviales (fusion de ces trois Pôles relais à compter de 2009), marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord, Tourbière et le Pôle relais lagunes méditerranéennes.

- Des missions communes, en faveur d'une gestion durable des zones humides -

Chaque Pôle relais s'est ainsi vu confier une feuille de route portant sur **3 thèmes principaux** :

- **Recueil et mise à disposition des connaissances** : rassembler les connaissances sur les divers aspects de la gestion des zones humides, établir des annuaires des acteurs, synthétiser les informations et les mettre à disposition de tous les acteurs, faire le lien avec le monde de la recherche,

- **Promotion d'une gestion durable des zones humides** : susciter et accompagner les politiques locales, encourager l'émergence de gestionnaires potentiels, apporter conseil et assistance aux gestionnaires, animer le réseau des acteurs, montage de projet inter-gestionnaires...

- **Évaluation des résultats et collaboration aux mesures de niveau national du Plan d'action** : participer aux travaux de l'ONZH, évaluer les actions du PNAZH, faire remonter au niveau national les difficultés rencontrées localement...

- Un fonctionnement original, au plus près du terrain... -

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes (ci-après nommé Pôle lagunes) a ainsi mis en œuvre dès 2001 une déclinaison de ces 3 thèmes d'action sur son territoire d'action : Languedoc-Roussillon (LR), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse. Son originalité a été d'afficher dès le départ une volonté d'être représenté dans chacune de ces régions et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, scientifiques, etc.). Ainsi, la Tour du Valat, chargée de la coordination du Pôle lagunes, s'est associée au Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) et à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).

Le fonctionnement du Pôle lagunes a été depuis son origine similaire aux autres Pôles relais, à savoir le pilotage par une DREAL locale, la DREAL PACA, avec l'appui de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. De même, comme le stipulait la convention cadre avec la DREAL PACA, le Pôle lagunes a mis en place un Comité de pilotage piloté par la DREAL PACA, chargé du suivi technique et de la contractualisation financière, et un Conseil Scientifique et Technique.

En 2007, à la lumière du fonctionnement de ces instances au cours des années passées, mais également à l'arrivée à terme de cette convention cadre, et compte tenu des changements intervenus dans le pilotage des Pôles relais, le Comité de pilotage restreint a décidé de modifier l'organisation du fonctionnement du Pôle lagunes pour améliorer son caractère opérationnel. Le fonctionnement du Pôle lagunes à compter de 2008 se fait dorénavant autour de deux organes de gouvernance :

- **un Comité de pilotage**, de composition restreinte autour des financeurs principaux du Pôle lagunes, chargé de définir les orientations et les priorités d'action du Pôle lagunes et de s'assurer de leur bonne réalisation.

- **un Comité d'orientation** au sein duquel l'interface entre décideurs, scientifiques et socio-professionnels doit s'opérer. Cet organe d'échange et de réflexion a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du pôle et leur mise en œuvre.

- ...conforté par la mission de l'IGE de 2006/2007 -

En 2006, les directeurs de l'eau et de la nature et des paysages du MEDD (maintenant MEEDDM) ont sollicité l'Inspection Générale de l'Environnement (IGE) pour réaliser un audit externe des Pôles relais. L'objectif de la mission de l'IGE était de tirer des enseignements du fonctionnement des Pôles relais et des actions menées, afin de formuler des propositions pour l'avenir. Dans le cadre de cette demande, le Pôle relais lagunes méditerranéennes a réalisé un rapport intitulé 'Rôle et Utilité du Pôle relais lagunes'¹, notamment pour faciliter le travail de l'IGE.

Le rapport de l'IGE² a ensuite été publié courant 2007, concluant de manière globale que « les Pôles relais ont démontré leur capacité à répondre aux missions qui leur avaient été contractuellement confiées (...), ils ont joué un rôle non négligeable dans la mise en œuvre d'une partie de la politique des zones humides initiée par l'Etat et dans leur acceptation sociale ».

Concernant la mission de mise à disposition des connaissances, les experts de l'IGE ont souligné un très bon travail dans le domaine de la recherche documentaire et la synthèse des informations, permettant aux documentalistes de devenir l'un des interlocuteurs majeurs pour un certain nombre de gestionnaires de zones humides. Ont également été valorisés la mise en place de site Internet, de lettres d'informations, l'organisation de journées d'échanges qui ont permis aux acteurs de s'informer, d'échanger et de transmettre leurs expériences et préoccupations. Concernant la promotion d'une gestion durable, l'IGE a souligné la bonne mise en œuvre des pistes de travail, jugée facilitée pour le Pôle lagunes, pôle à la fois thématique et territorial, qui a créé 2 antennes en LR et Corse dès son origine, permettant ainsi la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs cohérent, reconnu par ses interlocuteurs. La neutralité des Pôles relais a enfin été appréciée, « alliée à une compétence technique certaine, [elle] en fait des lieux de débats, d'écoute et d'échange de points de vue fortement appréciés ». Néanmoins, la nécessité de poursuivre les efforts initiés a été indiquée par l'IGE sur les points suivants : l'aide à l'émergence de maîtres d'ouvrage, jugée partielle ; la mise en œuvre d'indicateurs de suivi des actions jugée trop limitée, ce qui ne permet pas d'avoir une réponse précise sur l'état réel des zones humides et de leur prise en compte dans les projets. Enfin, l'IGE a souligné le manque de lisibilité de la politique nationale sur les zones humides dont ont pâti les Pôles relais, et des baisses de financement, globalement réduites de moitié depuis 2004.

- un contexte national en pleine évolution -

Depuis la publication de ce rapport, le contexte national a évolué. En effet, depuis 2008, les Pôles relais sont coordonnés par l'ONEMA, qui gère également leur financement relevant jusqu'alors du ministère. De plus, un Groupe national pour les zones humides a été officiellement installé le 6 avril 2009, auquel participent les Pôles relais. Constitué sur le modèle de gouvernance à 5 du Grenelle de l'environnement (représentants de l'Etat, partenaires sociaux, organisations syndicales et patronales, associations de la société civile et collectivités territoriales), ce groupe a eu pour mission de faire un bilan des dispositions de gestion durable et de proposer des mesures incitant à la préservation et à la restauration des zones humides. Son travail a en effet permis d'arrêter fin 2009 la Stratégie nationale en faveur des zones humides pour les trois ans à venir.

¹ Rapport téléchargeable sur http://www.pole-lagunes.org/web/pdf_files/Role_et_utilite_du_pole_IGE.pdf

² http://www.pole-lagunes.org/ftp/SITE_2008/CONNAITRE_LE_POLE_LAGUNES_2008/Les_Poles_relais/Rapport_IGE_Poles_rela_is.pdf

- Le plan national d'action en faveur des zones humides -

L'acquisition de 20 000 Hectares de zones humides est prévue par le Grenelle de l'environnement dès 2010. La création d'un parc national de zone humide disposant d'un cœur de parc de plus de 10 000 hectares est en cours de discussion. Dans les trois années à venir, l'objectif est de classer au titre de la convention pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides (Ramsar) une trentaine de nouvelles zones humides françaises en privilégiant les sites ultra-marins (mangrove, récifs coralliens et forêts humides) et les sites péri-urbains... ces objectifs s'intègrent dans le « plan national d'action en faveur des zones humides ».

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Madame Chantal Jouanno, a présenté le 1er février dernier le « Plan national d'action en faveur des zones humides » pour la période 2010-2012. Ce plan s'articule autour de vingt neuf actions classées au sein de **six axes prioritaires devant permettre de** :

- 1/ Développer une agriculture durable dans les zones humides en lien avec les acteurs de terrain ;
- 2/ Valoriser le rôle spécifique des zones humides en milieu urbanisé ;
- 3/ Renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions publiques ;
- 4/ Développer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion et la restauration des zones humides ;
- 5/ Améliorer la connaissance sur les zones humides ;
- 6/ Développer la communication, la formation et la sensibilisation en faveur des zones humides. Un chapitre pour « valoriser les zones humides françaises à l'international » s'y ajoute.

Le plan s'attache à améliorer la coordination et la gestion des moyens déjà existants.

II. PRINCIPAUX AXES D'ACTION DU POLE LAGUNES

Afin d'échanger sur les prochaines orientations du Pôle lagunes, trois ateliers correspondant aux principaux axes d'action du pôle seront organisés lors du Comité d'orientation du 19 septembre 2010. Les conclusions de ces ateliers permettront l'élaboration des recommandations du comité d'orientation. Les thèmes qui y seront développés sont les suivants : mobilisation des politiques publiques en faveur des zones humides, renforcer les connaissances, communication/sensibilisation. Nous vous présentons ci-après une synthèse de quelques actions passées et actuelles du Pôle lagunes sur ces thèmes³.

II.1. Thème 1 : Mobilisation des politiques publiques

Action destinée à apporter un appui aux gestionnaires dans l'application et la mise en œuvre de dispositifs de protection des milieux lagunaires en concordance avec les principales politiques en faveur des zones humides (Plan national d'action en faveur des zones humides, SDAGE, Grenelle...).

Problématique soulevée :

Dans la multitude de politiques publiques, Quel niveau d'implication le Pôle relais lagunes méditerranéennes devrait il avoir pour répondre aux besoins des gestionnaires ? « Aucune », « veille informative, collecte documentaire, communication » ou « animation »

Ce thème n'était pas traité lors du dernier comité d'orientation du pôle relais, il ne dispose donc pas de recommandation antérieure.

Le pôle relais est impliqué depuis plusieurs années dans l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec les zones humides. Cet appui peut être de deux natures différentes : « la veille informative, collecte documentaire, communication » ou « l'animation ».

Actuellement certaines d'entre elles ne font pas l'objet d'une attention particulière par le pôle relais.

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive des politiques publiques touchant de près ou de loin aux zones humides :

- Convention Ramsar/MedWet

Dossier sites Ramsar, JMZH, réseau MedWet...

- Plan National d'Action en faveur des Zones Humides

Groupe national zones humides, Groupes inter-pôles...

- Politique de l'eau

DCE, Loi eau, SDAGE, SAGE...

- Politique espèces et espaces naturels

LIFE+, Natura 2000 terrestre, Natura 2000 marin / Plan de gestion national anguille / Système d'information nature et paysage/ Plans nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées / Trame verte et bleue/ Acquisition ZH / Stratégie nationale pour la biodiversité / Stratégie de création d'aires protégées...

- Politique d'aménagement du territoire

SCOT, ZHIEP/ZSGE, exonération de taxe foncière...

- Politique risques naturels

Directive inondation, Observatoire régional des risques naturels LR, ANR Miseeva, Projet Med coastance, Politiques régionales...

- Politique agricole

PDRH, MAEt, ...

- Réglementation ZH

Guide juridique « Protection et gestion des espaces humides et aquatiques », Evaluation des incidences Natura 2000...

³ Pour en savoir plus, les rapports complets d'activité du Pôle lagunes 2005 à 2008 sont disponibles sur :

http://www.pole-lagunes.org/web/view_section.php?id_section=678&anchorName=3

II.2. Thème 2 : Renforcer les connaissances (transfert recherche/gestion)

Actions destinées à créer du lien entre chercheurs et gestionnaires : mise à disposition des connaissances, restitution des travaux scientifiques, montage de programmes de recherche/gestion

Les problématiques soulevées :

- **Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour positionner le Pôle lagunes comme un acteur incontournable à l'interface entre science et gestion ?**
- **Comment mettre en place un processus de coproduction des savoirs scientifiques permettant aux gestionnaires de tirer profit des résultats de la recherche dans les modes de gestion?**

Descriptions non exhaustive des actions du Pôle en fonction des recommandations du Comor de 2009 :

1/ Recensement des menaces pesant sur les lagunes : rôle « vigie » du Pôle sur les problèmes émergents

Veille technique :

Une veille thématique spécifique sur la question des changements climatiques, de l'élévation du niveau de la mer, de l'augmentation des submersions marine a été effectuée : participation au comité de suivi du projet Coastance, suivi du projet Miseeva ; suivi de la thèse de Clio Payret, participation au groupe de travail « érosion du littoral et submersion marine » de l'Observatoire Régional des Risques Naturels en LR, suivi du projet de gestion intégrée des Côtiers ouest Hérault, montage éventuel d'un futur programme d'action.

2/ Identification des lacunes dans les connaissances : vulgarisation et formation aux gestionnaires sur certaines thématiques

Révision du volet « zones humides » du SDAGE RM&C :

Le Pôle lagunes région Corse a continué cette année encore à assister aux réunions des groupes de travail DCE et SDAGE et à apporter son aide à la rédaction du SDAGE de Corse qui a été adopté en juillet 2009 : suivi des diverses réunions en Corse et notamment au groupe technique zones humides afin de travailler sur la réalisation d'une liste de zones humides prioritaires qui a été insérée au SDAGE (avec la cartographie correspondante).

Le SDAGE Rhône-Méditerranée et son programme de mesures ont également été approuvés fin 2009. Une Lettre des lagunes hors-série sur ce sujet sera réalisée courant 2010 (troisième trimestre) par le Pôle lagunes, en lien avec l'Agence de l'eau et les DREAL, afin de participer à la campagne d'information auprès de tous les public.

Guide juridique sur les zones humides :

Initié par l'Agence de l'eau RM&C, piloté par le Pôle lagunes, rédigé par O. Cizel du Groupe d'Histoire des Zones Humides, le guide juridique « Protection et gestion des zones humides - Révision du SDAGE RMC » de 2006 nécessitait une mise à jour. De nombreuses avancées réglementaires (Loi Développement des Territoires Ruraux, Grenelle de l'environnement, révision des SDAGEs...) ont amené de nouveaux outils pour une meilleure prise en compte des espaces humides et aquatiques dans la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. En 2009, ce même partenariat a permis l'intégration de l'actualité réglementaire récente (jusqu'à décembre 2009) dans ce nouvel ouvrage, avec la mise en place d'un comité de relecture composé de l'Agence de l'eau RM&C, de la DREAL ? LR et du Pôle lagunes. Une version cdrom est en cours d'élaboration et sera diffusé largement à partir du mois d'octobre 2010.

Le Forum Interrégional des Lagunes MEDiterranéennes (FIL MED) :

Sur le volet compilation et interprétation des données de suivi physico-chimique, le Pôle lagunes a bénéficié d'un travail approfondi d'une stagiaire sur la collecte de l'ensemble des données de suivi auprès des gestionnaires du RIGL, leur compilation sous forme de bases de données, et la mise en place de graphiques pré-définis pour l'interprétation des résultats. En effet, années après années, les gestionnaires des lagunes de LR et PACA ont enregistré et interprété leurs données dans des formats spécifiques. Dans le cadre du RIGL, il est devenu nécessaire que les gestionnaires mutualisent

d'avantage leurs données sous un format commun de collecte et d'interprétation sous forme de graphiques types généralisables à toutes les lagunes.



Le travail de la stagiaire a ainsi permis d'établir un format de base de données commun à l'ensemble des gestionnaires, reprenant pour chaque complexe lagunaire les données de suivi depuis leur démarrage et intégrant une série de graphiques types pré-remplis pour faciliter et harmoniser l'interprétation.

Une base de données de comparaison interlagunes a également été établie, de manière à comparer sur une station de référence par lagune, différents paramètres de suivi.

Son travail finalisé, réalisé en lien étroit avec les gestionnaires, a été diffusé à l'ensemble des gestionnaires concernés, accompagné de son rapport de stage, et discuté lors de réunion interrégionale afin que l'ensemble des gestionnaires travaille sur une base solide commune validée par tous. Il est également prévu dès octobre 2010 de commencer à diffuser l'analyse des données du FIL MED et leur comparaison interannuelle et interlagunes sur notre site internet.

Réunions interrégionales des gestionnaires :

Des réunions ont été organisées sur les thématiques suivantes :

- les SDAGEs de RM et de Corse nouvellement adoptés fin 2009 (en lien avec l'AE RM&C, à destination des gestionnaires de lagunes de LR/PACA sur bassin RM et pour la Corse : en attente), en faisant un focus sur les lagunes ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, trame verte et bleue / Grenelle) : (cf agence urbanisme 66 et SCOT de Thau), en lien avec le RENP LR ;
- en lien avec un des thèmes du LIFE : espèces envahissantes (co-organisation avec le RRGMA à réfléchir), fréquentation (restitution de l'étude du laboratoire Art-Dev/LAMETA et psychologie environnementale) ou restauration d'habitats (dunaires ou péri-lagunaires).
- la gestion hydraulique et démoustication raisonnée : organisation d'une journée d'échanges aux salins de Villeneuve-lès-Maguelone en lien étroit avec l'EID Méditerranée et X.Rufray du CEN LR, auprès des gestionnaires concernés par cette problématique.

3/ Aider à mobiliser les bases de référence scientifique (des 40 dernières années)

Base de données bibliographique :

Consultable sur notre site Internet, cette base de données bibliographique référence aujourd'hui **plus de 5000 titres**, dont bon nombre font l'objet d'une notice consultable en ligne et d'un pdf téléchargeable. En 2009 et 2010, la venue de 2 stagiaires et d'une bénévole sur ce volet, ainsi que l'implication de deux stagiaires du CEN L-R en fin d'année, ont permis d'appuyer l'administratrice des bases de données du Pôle dans la recherche et la saisie de plus de 2000 références. Le travail des stagiaires a permis de compiler les références bibliographiques venant de plusieurs bases de données : Conservatoire du Littoral de Corse et celui de PACA, PNR de la Narbonnaise, Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or, Cépralmar, Conseil régional de PACA, Agence de l'eau RM&C, Tour du Valat et Ifremer. Le retard constaté en 2008 sur ce volet a donc pu être largement rattrapé.

En 2010, la mise en réseau de cette base de données auprès des partenaires du Pôle lagunes (en la référençant sur leur site Internet) permettra d'augmenter sa visibilité.

Cette revalorisation sera également rendue possible grâce au portail documentaire sur l'eau nouvellement mis en place par l'Onema au niveau national.

En effet, en 2009, la réflexion sur la mise en réseau des centres de documentation des différents Pôles relais vers le **portail documentaire sur l'eau** s'est poursuivie en lien avec l'Onema, les autres Pôles relais et autres organismes associés (ministère, DIREN/DREAL, Agences de l'eau, CEMAGREF, BRGM, IFREMER ...). Cette mise en réseau a pour objectif de faciliter la recherche de documentation par les utilisateurs et de donner une meilleure visibilité nationale à l'ensemble des connaissances sur les zones humides rassemblées depuis de nombreuses années. L'administratrice des bases de données a ainsi participé aux réunions et échanges sur ce thème en lien avec les partenaires (Oieau, Onema et PRZH), pour évaluer la faisabilité et la compatibilité de notre système de documentation avec ce portail national. Le portail est en ligne depuis juin 2009 sur le site de Eau France <http://www.documentation.eaufrance.fr/> et permet d'accéder à plus de 19 000 notices et plus de 5000 documents.

4/ Participer à l'émergence et la valorisation d'observatoires sur les milieux lagunaires en lien avec les observatoires existants ou environnant

5/ Impliquer les gestionnaires dès l'amont de projet de recherches appliquées pour coller au mieux aux problèmes locaux

Projet GELAMED :

Le Pôle lagunes a participé au montage d'un projet sur « l'Etude du Plancton Gélatineux sur la façade Méditerranéenne » en 2008 avec le laboratoire Ecolag et le Centre Océanologique de Marseille suite à la mise en place en 2007 d'un protocole de suivi des méduses et cténophores dans les lagunes, avec l'appui de chercheurs d'universités, de l'Ifremer et de gestionnaires intéressés. Ce projet a démarré en 2010, avec l'implication du Pôle lagunes pour assurer le lien entre les 6 laboratoires associés au projet et les gestionnaires et autres acteurs des lagunes méditerranéennes (communauté scientifique, socio-professionnels, grand public, décideurs, etc.). Le Pôle lagunes assurera également la partie communication, valorisation et vulgarisation des savoirs produits. L'année 2009 a été consacrée au calage du projet, et les premiers échantillonnages ont été lancés début 2010.

Projet éco-tourisme :

Montage du volet étude du projet écotourisme (cf. action B40) associant l'Université Montpellier 1 - labo LAMETA (aspect économique) et III – labo ART-Dev FRE 3027 (aspect social), l'université de Nîmes (laboratoire de psychologie environnementale) aux 5 sites pilotes du LIFE (palavasiens, Camargue gardoise, or, Salses-leucate, basse vallée de l'Aude) et à 5 sites pilotes lagunaires hors LIFE (Thau, narbonnais, Camargue, salins d'Hyères, Villepey) et éventuellement Corse.

Protocole de suivi :

Un protocole de suivi des habitats, faune, flore envahissante, tortue de Floride, fréquentation a été élaboré afin d'évaluer l'impact des actions du LIFE et a été validé en Comité Scientifique du LIFE + LAG'Nature le 3 novembre 2009 ; Réalisation des états zéro de la fréquentation par le laboratoire ART-Dev et état zéro des espèces envahissantes flore, des habitats et espèces associées d'intérêt communautaire (lagunaires, péri-lagunaires et dunaires) par les naturalistes du CEN LR sur l'ensemble des sites pilotes du LIFE+ LAG'Nature.

Administration de l'annuaire de compétences :

L'annuaire des acteurs et des compétences rassemble aujourd'hui environ **700 acteurs et 350 structures** concernées par les lagunes (représentants d'administrations, scientifiques, gestionnaires, etc.). Il a donc été enrichi d'une cinquantaine d'acteurs nouveaux depuis l'an dernier. La mise à jour de l'annuaire prévue pour les structures qui n'ont pas été mises à jour en 2008 (structures sans acteurs, soit environ 150) sera réalisée en 2010-2011. En outre, pour la Corse, la stagiaire en documentation a également réalisé la mise à jour des fiches acteurs de Corse, au cas par cas. Ce travail mené de concert avec l'actualisation de la base de données a, en plus de l'actualisation des anciennes fiches, donné lieu à l'incrémentation de nouvelles fiches.

6/ Porter à connaissance les résultats des recherches au travers de journées thématiques

Lettre des lagunes :

Elle continue à jouer son rôle de mise à disposition de l'information. La prestation d'aide à la création (notamment évolution du gabarit des Lettres Hors Série) et la diffusion de la Lettre sera maintenue. En prévision de la Lettre des lagunes Hors Série n°3, axée sur le 4ème Congrès européen sur les lagunes côtières (ECOCLR), le Pôle lagunes a renouvelé son partenariat avec le Master BGAE en décembre 2009. Les étudiants du Master ont réalisés des interviews de quelques intervenants du congrès afin de mettre en lumière certains sujets reliant la recherche à la gestion des lagunes. Cette lettre paraîtra en février 2010. Une lettre des lagunes hors série est également prévue en lien avec l'Agence de l'eau RM&C et les DREAL des 3 régions sur la révision des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse. La sortie de cette lettre se fera au 3^{ème} trimestre 2010.

Groupe Zones humides :

Participation aux réflexions du groupe d'experts zones humides à Paris et à sa Lettre d'information Zones Humides Infos : 2 articles coordonnés dans le n°3 sur le petit patrimoine des zones humides (sur les cabanes de Beauduc et les techniques de pêche en lagunes méditerranéennes).

Rédaction de fiches retour d'expérience :

En lien avec l'Onema, les autres Pôles relais ZH, et l'Agence de l'eau RM&C, le Pôle lagunes travaille actuellement sur des **fiches retour d'expérience**, afin de :

- Sélectionner des retours d'expérience intéressants à faire connaître à d'autres réseaux bien établis (animateurs SAGE et contrats de rivière, opérateurs Natura 2000 ...) et proposer une valorisation des opérations réalisées sous un format harmonisé au préalable entre les Pôles relais ZH.
- Valoriser des opérations intéressantes signalées par des agences de l'eau sous ce même format de fiche « retour d'expérience ».

Partenariat avec l'enseignement supérieur :

Poursuite du partenariat avec le Master BGAE (UM II) dans le cadre de l'UE Ecriture scientifique (travail sur une lettre des lagunes HS sur les communications scientifiques présentées lors du colloque européen de décembre 2009) et dans un projet "entreprise" entrant dans le cadre de l'UE Gestion de projets (participation à la rédaction de la plaquette des animations pour les JMZH 2010).

7/ A l'international : mobiliser / confronter / informer / mettre en réseau les expériences et états des lieux sur les lagunes dans les pays voisins.

Journées Mondiales des zones humides 2010 :

L'édition 2010 a été préparée au deuxième semestre 2009, sur le thème proposé par le bureau de Ramsar « Prendre soin des zones humides - une réponse au changement climatique », avec l'appel à projet en LR et PACA lancé en octobre 2009 et diffusé largement auprès des partenaires (en direct aux participants de 2009, sites Internet et lettres d'info de l'AE RM&C, de la DREAL PACA, DREAL LR, RREN PACA, RRGMA, RENP LR, Rivages de France...). 14 propositions d'animation grand public ont été retenues en L-R et 7 en PACA. Le Pôle a également travaillé fin 2009 sur la communication autour de l'ensemble des actions en LR, PACA et Corse avec la réalisation d'outils (plaquettes, affiches, dossiers et communiqué de presse) qui ont été diffusés début 2010. Ce rôle de coordinateur de l'évènement et diffusion de l'information auprès de la presse régionale et interrégionale apparaît comme le rôle à privilégier.

II.3. Thème 3 : Communication et sensibilisation

Actions à destination du grand public, des socio-professionnels et des élus : Journées Mondiales des Zones Humides, Lettre des lagunes, etc.

Les problématiques soulevées :

- **Comment toucher le grand public par nos actions ?**
- **Comment nos élus peuvent se sentir plus concernés par les zones humides ?**
- **Comment mieux sensibiliser les plus jeunes aux zones humides ?**

Accessible depuis le site internet du Pôle relais lagunes méditerranéennes, la base de données bibliographique et l'annuaire des acteurs sont des actions phares du Pôle lagunes depuis 2003. La base de données bibliographique, véritable veille environnementale a pour but de mettre à disposition une bibliographie riche. Il contient pratiquement 5000 documents recensés. L'annuaire des acteurs et des compétences a quant à lui pour objectif d'étoffer le réseau existant en faisant connaître ce qui se fait sur les autres sites (interventions) et ce qui existe dans les autres régions (acteurs, structures...). L'annuaire compte aujourd'hui 715 acteurs et 359 structures. Le site internet a été visité 53 033 fois depuis janvier dernier.

En septembre 2010 est prévue la migration du logiciel Alexandria. La base de données sera effective fin novembre 2010.

Actions communes des différents Pôles relais zones humides :

Une stratégie de communication conjointe des quatre pôles relais Zones Humides en France est en cours d'élaboration à travers la création d'un outil national : Le Portail National des Zones Humides mis en place en février 2010, porté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Ce portail vise à apporter des réponses pratiques aux cibles identifiées (grand public, élus, etc.) et les renverra vers les Pôle relais Zones Humides mais aussi vers les Agences de l'eau ou d'autres partenaires clefs.

Création d'un groupe de travail Interpole :

Le Pôle a ainsi participé aux différents échanges dont plusieurs réunions organisées par l'Onema. L'objectif est d'harmoniser les quatre pôles relais existants et de faire remonter les informations vers le nouveau portail national des zones humides.

Groupe 1	•Ramsar : console de saisie projets JMZH •Analyse des facteurs influençant la répartition géographique des JMZH	Pôle mares, zones humides intérieures vallées alluviales
Groupe 2	•Calendrier mis en place des entrepôts OAI (moissonnage de données bibliographiques) avec migration des bases de données •Analyse des sites web des PRZH	Pôle Tourbières
Groupe 3	•Identification des besoins et outils de communication /harmonisation charte •Maquettage des produits de communication et adaptation de la charte graphique du site web du PRZH ZHI	Pôle Lagunes
Groupe 4	•Actualité – Newsletters •Mise en place d'une démarche de mutualisation de l'information	Pôle marais atlantiques



En lien avec l'Onema, les autres Pôles relais ZH, et l'Agence de l'eau RM&C, le Pôle lagunes travaille actuellement sur des fiches retour d'expérience afin de :

- sélectionner des retours d'expérience intéressants à faire connaître à d'autres réseaux bien établis (animateurs SAGE et contrats de rivière, opérateurs Natura 2000...) et proposer une valorisation des opérations réalisées sous un format harmonisé au préalable entre les Pôles relais ZH.
- Valoriser des opérations intéressantes signalées par des agences de l'eau sous ce même format de fiche « retour d'expérience ».

Deux fiches ont été mises en ligne : l'étang d'Urbino en Corse et les marais du Verdier. Deux fiches sont en états d'avancement : l'étang de Pissevaches et l'étang de Berre. Une rubrique actualité est en cours de mise en ligne sur le portail national des zones humides.

Projet Gelamed :

Le Pôle lagunes a participé au montage du projet sur « l'étude du Plancton Gélatineux sur la façade méditerranéenne » En 2008 avec le laboratoire ECOLAG et le centre d'Océanographie de Marseille suite à la mise en place en 2007 d'un protocole de suivi des méduses et cténophores dans les lagunes, avec l'appui de chercheurs d'universités, de l'Ifremer et de gestionnaires. Le Pôle lagunes est impliqué pour assurer le lien entre les 6 laboratoires associés au projet et les gestionnaires et autres acteurs des lagunes méditerranéennes (communauté scientifique, socio-professionnels, grand public, décideurs etc.) Actuellement le Pôle relais travaille sur la partie communication du projet. Il a participé à la communication du workshop en juillet dernier à Montpellier. Le communiqué de presse de l'évènement a donné lieu à deux articles dans *l'Hérault du matin* et *la Marseillaise*. A présent, le Pôle relais travaille sur la réalisation de fiches espèces à destination des pêcheurs professionnels, mais aussi d'une affiche et d'une plaquette.

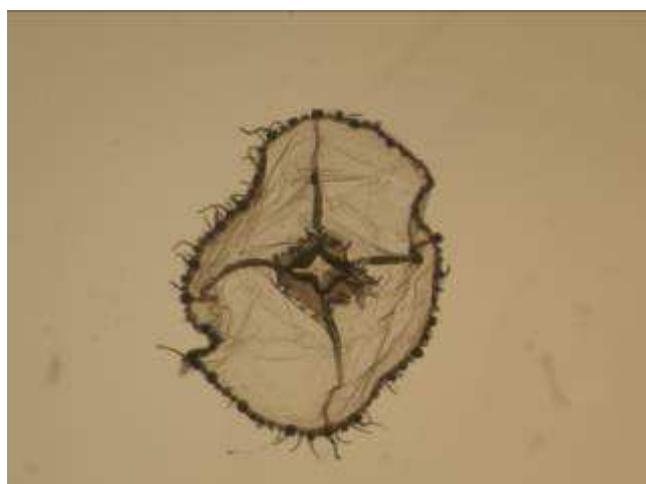


Photo 1 : *Clytia* sp. Déléphine Bonnet.

Journée Mondiales des Zones Humides le 2 février :

Le Pôle lagunes participe de façon très active aux **jours mondiaux des zones humides** (JMZH), autour du 2 février, en coordonnant l'opération sur les régions LR, PACA et Corse. Cette action débutée en 2004 a permis de donner au grand public une autre image des zones humides, grâce à l'organisation de nombreuses visites de sites, conférences, expositions, le tout relayé par les médias locaux. Chaque année, un bilan⁴ complet des animations est réalisé par le Pôle lagunes, et diffusé sur tout le territoire d'action du Pôle et au secrétariat Ramsar.

En 2010, les JMZH avaient pour thème « Prendre soin des zones humides – une réponse au changement climatique ». 14 propositions d'animation grand public ont été retenues en LR et 7 en PACA. Le Pôle a travaillé fin 2009 sur la communication autour de l'ensemble des actions en LR, PACA et Corse avec la réalisation d'outils (plaquettes, affiches, dossiers et communiqué de presse) qui ont été diffusés début 2010. Ce rôle de coordinateur de l'évènement et diffusion de l'information auprès de la presse régionale et interrégionale apparaît comme le rôle à privilégier.



Le Pôle lagunes a travaillé avec l'Onema et les autres Pôles relais à la mise à disposition des informations sur les animations grand public qui seront intégrées à la base de données du portail national ZH. Le Pôle lagunes proposera qu'une campagne de promotion au niveau national 2010 vienne alimenter la communication qui est faite au niveau local.

⁴ http://www.pole-lagunes.org/web/display.php?id_rubrique=7&id_page=73

En 2011, les JMZH auront pour thème « les forêts – vitales pour l'eau et les zones humides ». Le thème sera adapté aux sites lagunaires. Le Pôle lagunes travaille actuellement sur l'appel à projet qui sera diffusé fin septembre lorsque la console de saisie de l'Onema sera prête, puis il élaborera toute une communication autour de cet évènement.

Journées Européennes du Patrimoine (JEP) : Les 18 et 19 septembre 2010.



Une action va être organisée par le Pôle lagunes lors des JEP sur le thème « les grands hommes et les milieux lagunaires », avec des actions corrélées dans les 3 régions. Le programme propose près de 40 animations : visites, expositions, ateliers, conférences... les sites concernés sont nombreux : l'Etang de Canet, la Robine au canal du Midi, l'Etang de Thau, Salines de Villeneuve, Site du Méjean, Petite Camargue, Site archéologique d'Olbia, les salins d'Hyères, l'Etang de Villepey...

Le Pôle lagunes a réalisé un programme et des affiches A3 pour promouvoir l'évènement. Entre 100 et 150 programmes ont été envoyés à l'ensemble des structures avec 2 à 3 affiches. Un communiqué de presse JEP 2010 a été envoyé à la presse en LR, PACA et Corse.

La Lettre des lagunes :

Autre document de sensibilisation des élus et autres acteurs des lagunes : la Lettre des lagunes. Depuis 2005, la 'Lettre des lagunes' informe l'ensemble des acteurs sur le travail du Pôle lagunes et sur l'actualité des lagunes (colloques, études et projets, réglementation, emploi, publications) aux échelles régionale, nationale et internationale. La Lettre des lagunes est reliée à notre site Internet www.pole-lagunes.org créé en 2004 qui enregistre aujourd'hui près de 5000 visites par mois.



En 2009, la Lettre des lagunes a fait peau neuve, avec une mise en page plus attractive grâce à l'aide apportée par un prestataire spécialisé. Près de 750 abonnés y sont aujourd'hui inscrits et la reçoivent mensuellement par mail. Les acteurs de lagunes adressent régulièrement à la rédaction des informations pour insertion ou y contribuent directement en rédigeant des articles. Le Pôle lagunes va également réfléchir à la refonte de son site Internet, celui-ci apparaissant aujourd'hui dépassé à la fois sur la charte graphique et sur ses capacités techniques. Ainsi, une 'étude de faisabilité' va être menée en interne pour avancer sur ce projet, en lien avec l'ONEMA et les autres Pôles relais, pour rendre cohérente cette action à une échelle supérieure à celle du Pôle, notamment en lien avec la mise en place du Portail national ZH.

En 2010, cinq lettres des lagunes ont été réalisées (mars, avril, mai, juin, juillet/août) et celle de septembre est en cours. Une lettre Hors série de janvier-février 2010 a porté sur le colloque ECOCLR. Ce travail a été réalisé via un partenariat avec le Master BGAE de Montpellier. Le Pôle lagunes a animé un atelier d'écriture avec les étudiants du Master BGAE en collaboration avec Nicolas Chevassus-au-Louis (journaliste). Une lettre Hors série sur la thématique du SDAGE RM&C est en cours d'écriture et sera diffusée début novembre.

III. CONCLUSION

La synthèse de ces quelques actions passées et actuelles du Pôle lagunes sur les thèmes exposés ci-avant montre que le Pôle lagunes est devenu au cours de ces huit années de fonctionnement un outil innovant permettant de catalyser et d'optimiser les initiatives territoriales, au service des acteurs des milieux lagunaires, sans distinctions géographique ou administrative.

Aujourd'hui reconnu et bien identifié sur les trois régions méditerranéennes, il semble être devenu un maillon essentiel de la gestion et de la protection des lagunes et des zones humides aux yeux des gestionnaires, des collectivités et des administrations.

Néanmoins, si la qualité des milieux lagunaires s'est vue globalement améliorée récemment grâce à la généralisation de la mise en place d'outils de gestion concertés (DOCOB, SAGE, Contrats d'étang, charte de PNR...) qui mettent en place des programmes d'action ciblés, elle reste préoccupante pour certains éléments comme la qualité des eaux qui subit encore trop souvent les pressions des bassins versants liées aux industries, à l'agriculture intensive, à l'urbanisation galopante sur un littoral toujours plus attractif.

L'enjeu du Pôle lagunes pour les prochaines années sera donc de poursuivre les efforts investis jusqu'alors, en s'inscrivant notamment dans la Stratégie nationale en faveur des zones humides adoptée début 2010 pour les trois ans à venir.

Des propositions d'orientations du Pôle lagunes en fonction de vos besoins doivent nous aider à bâtir des programmes d'actions plus pertinents et efficaces.